

Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : informations ESG investisseur – 31.12.2017

1. Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

1. Aspects généraux

Nous sommes convaincus que la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), associée à l'analyse de critères financiers dans le choix d'investissement :

- permet une **évaluation plus exhaustive du niveau de risque** car les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ;
- contribue, grâce à une politique d'influence par le vote et le dialogue, à **l'amélioration des pratiques des entreprises et donc du fonctionnement de l'économie de marché sur les enjeux ESG**.

Suite à son adhésion aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** en 2009, Ecofi Investissements a fait le choix d'intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à la plus grande partie de ses encours.

Ecofi Investissements distingue **l'analyse de la performance ESG** des entreprises et les **controverses** auxquelles elles font face.

2. Processus ISR



2.1 Analyse de la performance ESG des entreprises




Ecofi Investissements a recours à une agence de notations extra-financière, Vigeo-Eiris, qui fournit une grille d'analyse organisée autour des trois piliers ESG appliqué à environ 4.200 émetteurs. Ces notations sont ensuite retravaillées par nos équipes afin de mettre l'accent sur les indicateurs de résultat et sur un ensemble de critères qui forment la « Touche Ecofi ».

Les trois piliers ESG sont notés sur la base de plusieurs dizaines de critères, eux-mêmes subdivisés en plusieurs centaines de sous-critères qui varient en fonction du secteur dans lequel opère l'entreprise analysée.

En pratique, la notation des entreprises prises en considération par Ecofi Investissements est donc composée à 30% de la « Touche Ecofi » et, pour le reste, à parts égales, de la note Environnementale (23,3%), Sociale (23,3%), et de Gouvernance (23,3%).

A des fins de simplification, seuls sont présentés ci-dessous les critères génériques globaux évalués pour l'ensemble des entreprises, sans distinction faite des sous-critères différenciés sectoriellement.

 <p>Environnement (23,3%)</p>	<p>Les critères environnementaux évalués sont variés, et prennent en considération tant les politiques de prévention mises en œuvre, que leur respect effectif. Les critères génériques évalués pour le pilier environnemental sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la définition de la stratégie environnementale et d'écoconception ; ● la prise en compte des risques de pollutions et d'accidents ; ● l'offre de produits et de services verts ; ● la prévention des risques d'atteinte à la biodiversité ; ● la maîtrise des impacts sur l'air ; ● la maîtrise et l'amélioration de la gestion des déchets ; ● la maîtrise des niveaux de pollutions locales ; ● la maîtrise des impacts liés à la distribution / transport ; ● la maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service.
 <p>Social (23,3%)</p>	<p>Les critères sociaux évalués prennent en considération les questions de respect des droits humains, de gestion des ressources humaines mais aussi les engagements sociaux pris par l'entreprise. Les critères génériques évalués pour le pilier social sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant le respect des droits humains : <ul style="list-style-type: none"> ● le respect des droits fondamentaux et la prévention des atteintes à ces droits ; ● le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation collective ; ● la non-discrimination et la promotion de l'égalité des chances ; ● l'élimination des formes de travail proscrites. ● Concernant la gestion des ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ● la promotion du dialogue social ; ● la promotion de la participation des salariés ; ● la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité ; ● la gestion maîtrisée des restructurations ; ● la qualité des systèmes de rémunération ; ● l'amélioration des conditions de santé-sécurité ; ● le respect et l'aménagement du temps de travail. ● Concernant l'engagement sociétal : <ul style="list-style-type: none"> ● les engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation ; ● la prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits / services développés par l'entreprise ; ● les contributions de l'entreprise à des causes d'intérêt général.

 <p>Gouvernance (23,3%)</p>	<p>Les critères de gouvernances évalués concernent la gestion interne de l'entreprise mais aussi son comportement plus général sur les marchés, certaines problématiques concernant aussi les piliers Environnementaux et Sociaux. Les critères génériques de gouvernance étudiés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Concernant la gouvernance d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ● l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité du CA ; ● l'audit de mécanisme de contrôle ; ● les droits des actionnaires ; ● la rémunération des dirigeants. ● Concernant les comportements sur les marchés : <ul style="list-style-type: none"> ● la sécurité du produit ; ● l'information des clients ; ● l'orientation des contrats ; ● la coopération durable avec les fournisseurs ; ● l'intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● l'intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ; ● la prévention de la corruption ; ● la prévention des pratiques anti-concurrentielles ; ● la transparence et l'intégrité des stratégies et des pratiques d'influence
 <p>La « Touche Ecofi » (30%)</p>	<p>La « Touche Ecofi », renforce le poids des critères ESG proches de nos valeurs et de celles de notre maison-mère, le Crédit Coopératif. Ces critères surpondérés visent à manifester l'engagement d'Ecofi Investissements à défendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'égalité homme-femme, ● l'équilibre des pouvoirs, ● les relations avec les clients, ● les relations avec les fournisseurs, ● la responsabilité fiscale.
 <p>Surpondération des critères quantitatifs</p>	<p>Si les systèmes de prévention des risques sont cruciaux, Ecofi Investissements considère que les critères quantitatifs sont mieux à même de rendre compte de l'efficacité des systèmes mis en œuvre. Aussi, pour chacun des critères ESG, Ecofi Investissements opère une surpondération des critères quantitatifs.</p> <p><i>Exemple : le taux d'accidents pour mille employés (quantitatif) rend mieux compte de l'efficacité ou non des politiques internes de prévention des risques d'accident (qualitatif).</i></p>

2.2 Analyse des controverses

Toujours dans une logique d'appréciation de la performance effective des entreprises, l'analyse des politiques mises en œuvre au sein des entreprises se double au sein d'Ecofi Investissements d'un suivi journalier des incidents auxquels font face les entreprises et de la manière dont ils renseignent sur une mauvaise gestion des risques ESG. Les controverses sont évaluées en fonction de leur impact (gravité, fréquence et réaction de l'entreprise) sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante). L'univers de notation de Vigeo-Eiris nous permet d'avoir accès aux notations de controverses de 7000 émetteurs.

2.3 Exclusion des paradis fiscaux et des armements controversés

Ecofi Investissements exclut les émetteurs dont le siège social est enregistré dans les paradis fiscaux* de l'ensemble de ses investissements directs dans des fonds ouverts, de même que les émissions souveraines de ces paradis fiscaux.

En cohérence avec la politique du Crédit Coopératif, Ecofi Investissements s'appuie sur deux référentiels pour définir un paradis fiscal :

- la liste des Etats et Territoires non Coopératifs (ETNC) fixée par décret (238-0 A du CGI) ;
- le classement de l'ONG Tax for Justice Network pour les pays dont le score d'opacité est supérieur à 70.

Au total cette liste est constituée de 53 pays. Pour accéder à la liste des pays, [cliquez ici](#)

De plus, Ecofi Investissements s'est engagée, depuis le 1^{er} juin 2011, à exclure de l'ensemble de ses investissements les entreprises impliquées dans la production ou la vente de bombes à sous-munitions et de mines anti-personnel.

2.4 Construction des portefeuilles

Si les données et critères utilisés pour analyser les entreprises sont les mêmes pour toutes les entreprises détenues en portefeuille, la construction des portefeuilles va quant à elle différer selon les processus de sélection utilisés :

- pour les fonds de notre **gamme éthique et solidaire**, nous appliquons un processus de sélection des émetteurs entreprises et pays dit « **ISR Engagé** » décrit dans le « [Code de transparence pour les fonds ISR Engagé](#) ». Ce processus sélectionne les entreprises et les Etats les plus responsables et exclut a priori ceux dont la performance ESG n'est pas suffisante ;
- pour les fonds de notre **gamme responsable**, nous avons mis en place, un processus dit « **ISR Responsable** » décrit dans le « [Code de transparence pour les fonds ISR Responsable](#) ». Ce processus cantonne les entreprises et les Etats, dont la performance ESG est faible, à un certain poids dans les portefeuilles.

Ecofi Investissements contrôle le respect des filtres ISR dans ses fonds à travers 3 niveaux de contrôle, dont le service conformité.

3. L'engagement avec les entreprises

Nous prenons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires grâce à la mise en œuvre d'une **politique de vote exigeante et d'une politique constructive de dialogue** (ou « engagement ») avec les entreprises.

Nous sommes convaincus que le vote des actionnaires en Assemblée générale et le dialogue avec les entreprises sont essentiels afin de les encourager à progresser dans la prise en compte des enjeux ESG de leur activité.

Nous pratiquons un vote :

- sans condition de détention d'un seuil minimal du capital ;
- à l'ambition socialement responsable et mis en œuvre par le département ISR pour tous nos OPC ;
- avec un soutien récurrent au dépôt de résolutions externes d'actionnaires, par exemple :

(*) A l'exception de la Suisse et de Hong-Kong quand les entreprises y ont situé leur siège social pour des raisons historiques et géographiques et non pas fiscales.

- séparation des fonctions de Directeur général et de Président ;
- rapport de gestion des risques environnementaux et sociaux.

Pour notre politique de dialogue, nous pratiquons l’engagement de manière **individuelle**, en questionnant régulièrement le management des entreprises qui voient leur note ISR dégradée par les agences de notation.

Nous pratiquons également un **dialogue collectif** en participant à des coalitions d’actionnaires qui interpellent les entreprises sur des enjeux ESG majeurs (diversité et égalité hommes/femmes, approvisionnement en huile de palme et accès aux médicaments dans les pays en voie de développement, etc.) et sur les controverses auxquelles elles font face (incidents de pollution, respect des droits de l’Homme, corruption, blanchiment d’argent, etc.).



Notre [Politique de vote](#) définit les principes que nous appliquons dans l’exercice de nos droits de vote.

Notre [Rapport de vote et de dialogue](#) détaille l’exercice de nos droits de vote, nos principes de dialogue, les entreprises rencontrées et les thématiques des dialogues menés avec elles.

4. Le reporting d’impact

Ecofi Investissements publie pour ses fonds ISR un reporting d’impact mensuel qui contient plusieurs informations, comme la note ISR globale du fonds, la note ESG des 5 principales entreprises en portefeuille et la performance du portefeuille sur 6 indicateurs d’impact ESG suivants :

- les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) ;
- les variations d’emploi ;
- la représentativité des femmes aux postes d’encadrement ;
- le partage de la valeur économique ;
- la responsabilité fiscale ;
- les controverses ESG.

5. Le Comité Ethique

En 2006 Ecofi Investissements a constitué un Comité éthique qui contribue à éclairer la politique de gestion sur les enjeux clés en matière d’ISR et de finance solidaire. Le Comité a pour mission d’émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques, dont le processus ISR et les activités de dialogue avec les sociétés.

Le Comité, composé par 12 experts sur les enjeux ESG, est présidé à titre personnel et bénévole par Pascal Canfin, directeur général de WWF France.

(*) A l’exception de la Suisse et de Hong-Kong quand les entreprises y ont situé leur siège social pour des raisons historiques et géographiques et non pas fiscales.

B. Contenu, fréquence et moyens d'information des clients sur les critères ESG

Informations disponibles sur les sites Internet d'Ecofi Investissements et du Crédit Coopératif		Mise à jour
Site Ecofi Investissements		
Informations générales sur la gestion ISR	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation générale de notre gestion ISR et solidaire ✓ Codes de transparence pour les fonds ISR Engagé et ISR Responsable ✓ Liste des OPC ISR Engagé et ISR Responsable 	Annuelle
Vote et engagement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport de vote et de dialogue ✓ Politique de vote 	Annuelle
Fiche reporting des fonds ISR Engagé et solidaires	<p>Actualités ISR ou solidaires (focus sur les entreprises les mieux notées, note ISR du portefeuille, indicateur d'impact ESG)</p> <p>Exemple : Epargne Ethique Actions</p>	Trimestrielle
Descriptif du fonds	Exemple : Epargne Ethique Flexible	En cas d'évolution du processus
DICI du fonds	<p>Exemple : Epargne Ethique Obligations</p> <p>Le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC qui décrit en particulier le détail du processus ISR des fonds peut être obtenu auprès d'Ecofi Investissements : contact@ecofi.fr</p>	En cas d'évolution du processus
Calcul de la performance financière	<p>Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur l'onglet « Performance »</p> <p>Exemple : Epargne Ethique Obligations</p>	Quotidienne
Historique des valeurs liquidatives	<p>Indiquer le nom d'un fonds dans « Rechercher un OPC » puis cliquer sur « Télécharger les VLs » à partir de l'onglet « Performance »</p>	Quotidienne
Site du Crédit Coopératif		
Epargne et Placement	Rubrique destinée aux particuliers	En cas d'évolution du processus

C. Liste des OPC prenant en compte des critères ESG¹



OPC ISR Engagé : 558 M€

Fonds	Encours au 31/12/2017 <small>(en millions d'euros)</small>	Classification	Type de fonds
AGIR AVEC LA FONDATION ABBE PIERRE	8,3	Multi-actifs	FCP
AGIR FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE	0,1	Multi-actifs	SICAV
CHOIX RESPONSABLE AUDACE	1,9	Actions des pays de la zone Euro	FCPE
CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT	0,4	Multi-actifs	FCPE
CHOIX RESPONSABLE ÉVOLUTIF	0,4	Multi-actifs	FCPE
CHOIX RESPONSABLE MONÉTAIRE	0,4	Monétaire	FCPE
CHOIX RESPONSABLE PÉRENNITÉ	0,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCPE
CHOIX RESPONSABLE PRUDENCE	1,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCPE
CHOIX SOLIDAIRE	49,8	Multi-actifs	SICAV
CONFIANCE SOLIDAIRE	39,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
CRÉDIT COOPÉRATIF AGIR UNICEF	1,6	Multi-actifs	SICAV
ECOFI BTP 21	14,5	Fonds à formule	FCP
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE	2,1	Multi-actifs	FCP
ECOFI FLEXIBLE	4,9	Multi-actifs	FCP
ECOFI ISR 21	2,7	Fonds à formule	FCP
ECOFI OBLIGATIONS INTERNATIONALES	15,3	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
EPARGNE ETHIQUE ACTIONS	42,2	Actions des pays de la zone Euro	SICAV
EPARGNE ETHIQUE FLEXIBLE	17,0	Multi-actifs	SICAV
EPARGNE ETHIQUE MONÉTAIRE	57,3	Monétaire	SICAV
EPARGNE ETHIQUE OBLIGATIONS	72,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	SICAV
EPARGNE SOLIDAIRE	8,4	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT AGIR CCFD	3,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRE	14,2	Multi-actifs	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT SOLIDARITÉ	6,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
FAIM ET DÉVELOPPEMENT TRÉSORERIE	18,6	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
INVEST PREMIÈRE	14,2	Monétaire	FCP
FONDS DEDIES (4 fonds)	83,0		
MANDATS (2 mandats)	75,8		

¹ Les encours totaux « OPC ISR Engagé » et « OPC ISR Responsable » concernent les fonds ouverts, les fonds dédiés et les mandats d'Ecofi Investissements au 31.12.2017 gérés selon les 2 filtres ISR. Les fonds dédiés et les mandats ne sont pas mentionnés dans les listes ci-dessus.



OPC ISR Responsable: 5,3 Mds€

Fonds	Taille au 31/12/2017 (en millions d'euros)	Classification	Type de fonds
BTP TRESORERIE	3407,1	Monétaire	SICAV
CHOIX RESPONSABLE DEVELOPPEMENT	0,7	Multi-actifs	FCPE
CREDIT COOP. MONNAIE ASSOCIATIONS	39,6	Monétaire	FCP
CREDIT COOPERATIF INSTITUTIONNELS	34,5	Monétaire	FCP
ECOFI 12 MOIS	123,3	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ACTIONS CROISSANCE	0,4	Actions internationales	FCP
ECOFI ACTIONS CROISSANCE EURO	12,8	Actions des pays de a zone euro	FCP
ECOFI ACTIONS RENDEMENT	44,5	Actions internationales	FCP
ECOFI ACTIONS RENDEMENT EURO	37,1	Actions des pays de a zone euro	FCP
ECOFI AGIR DEVELOPPEMENT DURABLE	4,2	Multi-actifs	FCP
ECOFI ANNUEL	479,8	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI ENJEUX FUTURS	90,0	Actions internationales	FCP
ECOFI INSTITUTIONNEL HABITAT	64,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OPPORTUNITES 360	170,3	Multi-actifs	FCP
ECOFI OPTIM LCR	170,2	Multi-actifs	FCP
ECOFI OPTIM 21	176,6	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI OPTIM 21 CAPITAL PROTEGE	30,2	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
ECOFI PATRIMOINE	33,4	Multi-actifs	FCP
ECOFI TAUX VARIABLE	44,7	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	FCP
EFI-PERFORMANCE	116,8	Monétaire	SICAV
FONDS DEDIES (7 fonds)	113,4		
MANDATS (3 mandats)	138,6		

$$\frac{\text{Encours OPC ISR Engagé et ISR Responsable}}{\text{encours de la totalité des OPC ouverts}} = 77\%$$

(65% en intégrant les fonds dédiés et les mandats,
non cités ci-dessus)

D. Adhésions chartes, codes, initiatives, labels ESG

Ecofi Investissements est active dans la promotion d'une finance responsable aussi à travers la participation à plusieurs réseaux d'investisseurs.

Ecofi Investissements est membre des réseaux suivants.

- **Forum pour l'Investissement Responsable** : le FIR a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires, de citoyens et d'investisseurs dans le but de promouvoir l'Investissement Socialement Responsable (ISR) en France. Ils sont à l'initiative de la Semaine de l'ISR, devenue Semaine de la finance responsable en 2016.
- **Principes pour l'Investissement Responsable** : les Principes pour l'Investissement Responsable ont été créés en 2007 par un groupe d'investisseurs institutionnels mondiaux à l'initiative de Monsieur Kofi Annan. Les PRI sont partenaires du pacte mondial des Nations-Unies ainsi que de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI). Les 6 principes visent à inciter les investisseurs à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à leurs décisions d'investissement. Ecofi Investissements est signataire des PRI depuis 2009. En 2017 pour la 3ème année consécutive, Ecofi a obtenu la meilleure note, A+, pour l'intégration de son action globale dans l'évaluation des PRI. Ecofi fait ainsi partie des 20% des asset managers mondiaux les plus engagés, sur un total de 1.237 sociétés.
- **Carbon Disclosure Project** : le Carbon Disclosure Project (CDP) est une association d'investisseurs institutionnels gérant qui a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la « contrainte carbone » et du changement climatique. Le CDP interroge annuellement les entreprises sur leur politique de lutte contre les changements climatiques, leurs émissions de gaz à effet de serre, leur consommation d'énergie et l'utilisation de l'eau.
- **Shareholders for Change** : Shareholders for Change est un réseau d'investisseurs européens ayant pour vocation de dialoguer avec les sociétés pour améliorer leurs pratiques de responsabilité sociale et leurs relations avec les parties prenantes, en termes de transparence et de performance. Les autres membres du réseau sont : Bank für Kirche und Caritas (Allemagne), Fair-Finance Vorsorgekasse (Autriche), Meeschaert Asset Management (France), Fundacion Fiare (Espagne), Etica SGR et Fondazione Finanza Etica (Italie). En 2017 Ecofi Investissements a intégré SFC en tant que membre fondateur.
- **Fondation Access to Medicine** : la Fondation Access to Medicine est une ONG internationale, basée aux Pays-Bas, et dédiée à l'amélioration de l'accès aux soins et aux médicaments dans les pays en développement. La Fondation publie l'indice « Access to Medicine Index », qui classe chaque année les groupes pharmaceutiques en fonction de leurs efforts pour améliorer l'accès global aux médicaments.

En 2017 Ecofi Investissements a soutenu 12 initiatives avec ses partenariats. Ces initiatives sont détaillées dans le paragraphe F.

E. Gestion des risques ESG

Au-delà des actions menées par Ecofi Investissements dans le cadre de la gestion financière des OPC, la société prend en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en tant qu'entreprise.

La Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) d'Ecofi Investissements est inscrite au cœur de la stratégie du Groupe Crédit Coopératif. Convaincu que ses collaborateurs sont les principaux acteurs de son développement, le Groupe est acteur de son impact environnemental, soucieux de la qualité de vie au travail et de la recherche d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et attentif à sa Gouvernance.

Ecofi Investissements appuie cette démarche par une politique interne active, qui a été renforcée en 2017 avec la nomination d'une référente RSE et la mise en place de 77 indicateurs quantitatifs propres, lui permettant de suivre avec plus d'acuité les points clés en termes ESG, dans une démarche de progrès. La volonté d'avancer vers une meilleure prise en compte de ces enjeux au sein de la société de gestion a été actée par le Comité de direction pour développer une démarche plus qualitative et plus engagée en 2018.

En matière environnementale, Ecofi Investissements a fait le choix de retenir des fournisseurs qui prennent en compte ces enjeux. A titre d'exemple : les fournitures de bureau sont issues d'un catalogue déterminé en commun avec le Crédit Coopératif en retenant des produits à faible impact environnemental ou hautement recyclables ; les imprimeurs choisis doivent être labellisés. La Société est également engagée dans une démarche de recyclage des déchets, notamment le papier et les toners d'impression. Enfin, Ecofi Investissements a fait le choix pour son siège de s'installer dans des locaux à la norme HQE.

En 2017, le Groupe a quant à lui poursuivi plusieurs actions environnementales :

- réduction de la consommation de papier de 27% : suppression des imprimantes individuelles, paramétrage des imprimantes collectives, mise en place des relevés bancaires recto-verso, dématérialisation des dossiers crédit ;
- achat de papier recyclé et recyclage des déchets papier et carton par des entreprises du secteur adapté ;
- installation d'un dispositif permettant la diminution de la consommation d'eau au niveau du siège ;
- mise en place de l'optimisation de la veille des PC en partenariat avec Toshiba ;
- souscription à une offre d'électricité 100% énergies renouvelables chez Enercoop pour notre l'agence d'Annecy ;
- lancement du Prêt Agir pour l'efficacité énergétique au niveau des offres bancaires du Crédit Coopératif.

En matière sociale, Ecofi Investissements a développé des actions de communication interne et de cohésion : lettre trimestrielle, évènements faisant participer l'ensemble des collaborateurs... Elle a aussi remis à jour sa politique de rémunération variable en intégrant des critères qualitatifs de savoir-être.

Ecofi Investissements s'inscrit également dans la démarche plus large menée par le Crédit Coopératif, notamment en matière de prévention des risques ou d'égalité professionnelle. En 2017, les actions suivantes ont été initiées ou poursuivies :

- recrutement de deux nouvelles collaboratrices pour renforcer les équipes de l'innovation sociale et poursuivre les actions en faveur des collaborateurs ;
- poursuite du dispositif d'écoute psychologique externalisé ;
- sensibilisation des managers à la détection et à la résolution des risques psycho-sociaux ;
- adaptation des organisations permettant d'accueillir favorablement des salariés ayant opté pour le temps partiel, avec un accord spécifique pour les séniors de 58 ans et plus en vue faciliter la préparation de leur départ en retraite ;
- maintien du dispositif de solidarité permettant de faire un don de jours de congés pour aider un salarié confronté à une situation personnelle difficile.

Le Groupe Crédit Coopératif est signataire de la Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, promue au sein de la branche Banque Populaire.

Enfin, **en matière de gouvernance**, même si Ecofi Investissements n'est pas une société cotée, elle s'attache à appliquer les meilleures pratiques en la matière. Ainsi, elle a opté pour un mode de gouvernance dual, assurant clairement la séparation des fonctions de surveillance et de direction opérationnelle de la société. La composition de son Conseil de surveillance reflète d'une part son actionnariat avec des membres représentant le Crédit Coopératif ou des sociétés liées, mais il laisse également une large place aux membres indépendants, représentant ses territoires de clientèle. La société dispose également d'un Comité éthique, présidée à titre personnel et gratuit par Pascal Canfin, directeur général de WWF, qui peut proposer des améliorations tant pour les fonds gérés qu'en matière de pratiques d'entreprise.

F. Les développements 2017 mis en œuvre par Ecofi Investissements pour répondre à la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

Les « Informations ESG Investissement » prévues par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) pour les OPC dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros ne concerneront que notre SICAV BTP Trésorerie dont la clôture du prochain exercice se tiendra le 30/09/2018.

En 2017 Ecofi Investissements a développé plusieurs projets concernant ses activités ISR :

1. Le processus ISR

En 2017 Ecofi Investissements a travaillé sur l'amélioration du processus ISR à travers notamment :

- le développement d'une nouvelle méthodologie d'analyse des controverses, appliquée à 7000 sociétés ;
- l'élargissement de l'univers d'analyse ESG de 2 700 à 4 000 sociétés ;
- l'intégration dans l'analyse des secteurs sensibles (charbon, armement, tabac, etc.) et le nouveau traitement des armements controversés.

Ecofi Investissements a travaillé aussi sur la refonte de son processus ISR, qui sera effectif à partir de septembre 2018.

2. Le vote en 2017

En 2017, Ecofi Investissements a exercé ses droits de vote dans 340 Assemblées générales (dont 240 étrangères). Ces 340 Assemblées générales ont comporté un total de 5202 résolutions soumises au vote des actionnaires. Nous avons voté « non » pour 2201 d'entre elles, soit une moyenne de votes négatifs aux résolutions de 42 %, à comparer avec le taux moyen de votes « contre » des sociétés de gestion françaises qui se situe à 18 % (source: AFG rapport 2016). Le principal objet des votes d'opposition aux résolutions des entreprises concerne la nomination des membres du Conseil d'administration (42%) suivi de la rémunération des dirigeants (21%).

Ecofi Investissements a soutenu 109 résolutions des actionnaires. Les exemples plus emblématiques des résolutions soutenues ont été :

- la publication d'un rapport sur l'égalité hommes/femmes à Citigroup, Bank Of America, Alphabet, Facebook, CVS Health Corporation, JP Morgan, Mastercard, Home Depot, PNC Financial Services
- la séparation des pouvoirs entre Chairman et CEO à Merck & Co, Johnson & Johnson, JP Morgan
- la publication d'un rapport sur les activités de lobbying à AT&T Inc., Alphabet Inc., Walt Disney, Citigroup Inc., AbbVie Inc., Facebook, Inc., Intel Corporation, The Home Depot
- la fixation des objectifs de réduction d'émissions et des impacts environnementaux à Royal Dutch Shell, Enbridge et Netflix
- la publication d'un rapport sur la santé et toxicité des produits à Merck
- la publication d'un rapport sur les activités philanthropiques à Apple et Alphabet Inc
- l'utilisation de critères de RSE pour le calcul de la rémunération variable du management d'Amazon
- la publication d'un rapport sur le développement durable à Netflix et Monster Beverage Corporation
- la publication d'actions pour lutter contre la propagation des « Fake News » à Facebook et Alphabet

3. Le dialogue individuel en 2017

En 2017 Ecofi Investissements a dialogué avec 5 sociétés françaises : Total, Danone, Carrefour, Bolloré et Casino. Le dialogue a été fondé sur la campagne WWF « Les 25 entreprises françaises qui impactent le plus les écosystèmes mondiaux », focalisée sur l'évaluation des impacts de ces sociétés et de leurs fournisseurs sur la biodiversité à niveau mondial. Les dialogues ont également concerné les points d'amélioration des politiques de responsabilité sociale de ces 5 sociétés, identifiés à travers l'analyse interne d'Ecofi Investissements.

Au total le département ISR d'Ecofi Investissements a préparé et posé 90 questions concernant les thématiques suivantes :

- **Total** : huile de palme, eau, stratégie climatique, résolutions AG 2017, transition énergétique.
- **Danone** : huile de palme, soja, sucre, produits de substitution au lait maternel, transition énergétique.
- **Carrefour** : approvisionnements en matières premières, influence sur les fournisseurs, droits humains, transition énergétique.
- **Bolloré** : huile de palme, bois, droits humains, vigilance sur les fournisseurs, relations avec les salariés, transition énergétique.
- **Casino** : approvisionnements en matières premières, vigilance sur les fournisseurs, pratiques d'influence, rémunération des dirigeants, relations avec les salariés, corruption, transition énergétique.

4. Le dialogue collectif en 2017

Au niveau du dialogue collectif, Ecofi Investissements a participé à 8 initiatives en 2017, coordonnées par les réseaux internationaux de finance responsable, comme les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et le Carbon Disclosure Project (CDP), dont Ecofi Investissements est signataire. Les huit initiatives de dialogue collectif se sont focalisées sur deux thématiques : la transition énergétique et la responsabilité fiscale.

Transition énergétique : les changements climatiques entraînent des risques de long terme pour l'économie en général et pour les entreprises en particulier. Les investisseurs peuvent inciter les entreprises à adopter des politiques efficaces de lutte contre le changement climatique, de réduction de leurs émissions de gaz à effet serre et de développement de solutions et produits moins polluants.

- **Banking on a low carbon future** : l'initiative, coordonnée par le Boston Common Asset Management et ShareAction, invite 62 des plus grosses banques internationales à identifier et gérer les risques climatiques dans la gestion globale des risques et dans leur reporting, en cohérence avec les recommandations de la Taskforce on Climate Related Financial Disclosure. L'initiative a été signée par 104 investisseurs.
- **RE100 Company commitments on renewable electricity** : l'initiative promeut l'utilisation par les multinationales d'une électricité d'origine 100% renouvelable. Pour cela, elle regroupe 51 investisseurs, autour du CDP, pour obtenir des sociétés un engagement public et ferme. L'objectif sous-jacent étant notamment de contribuer à stimuler l'offre d'électricité renouvelable par une augmentation anticipée de la demande.
- **Climate Action 100+** : l'initiative veut engager les 100 entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à réduire leurs émissions, renforcer leurs investissements liés au climat et améliorer leur gouvernance vis-à-vis des risques climatiques. Ces 100 entreprises représentent 15% des émissions de GeS directes issues de la combustion fossile et 5 500 milliard de \$ de capitalisation boursière. L'initiative est soutenue par 225 investisseurs, représentant 26 300 milliards de dollars. L'initiative a été présentée à l'occasion du One Planet Summit le 12 décembre à Paris.
- **Investor Expectations on Corporate Climate Lobbying** : l'initiative, coordonnée par les PRI et soutenue par 78 investisseurs, demande à ce que les entreprises en interaction directe ou indirecte avec les pouvoirs publics soutiennent les efforts de limitation de l'augmentation des températures à 2 degrés.
- **Corporate Carbon Footprint Disclosure** : l'initiative, coordonnée par le PRI, vise 125 entreprises identifiées comme ne publiant pas de données suffisantes sur leur impact climatique, afin de les sensibiliser à cette problématique. L'initiative est soutenue par 35 investisseurs, représentant 3 032 milliards de dollars.

Responsabilité fiscale : l'optimisation fiscale agressive de certaines entreprises peut présenter des risques légaux, de bénéfice et de réputation pour les sociétés et leurs investisseurs. Les investisseurs peuvent donc inciter les entreprises à adopter de meilleures pratiques afin d'augmenter la transparence fiscale.

- **Assemblée d'Inditex** : Ecofi Investissements est intervenue à l'Assemblée de la société espagnole Inditex, avec la Fondation Finanza Etica et Meeschaert, membres du réseau Shareholders For Change en posant plusieurs questions concernant les politiques d'optimisation fiscale de la société, suite à la publication d'un rapport de l'Observatoire de

la RSE espagnol, son approvisionnement en viscose ainsi que la pollution potentielle des eaux qui y est associée, en s'appuyant sur le rapport « Dirty Fashion » de l'association Changing Market Foundation.

- **Corporate income tax disclosure** : les PRI ont défini des recommandations concernant l'information attendue par les investisseurs de la part des entreprises à propos de la manière dont elles s'acquittent de l'impôt sur les sociétés. En particulier l'initiative demande la publication de la politique fiscale de l'entreprise, les informations relatives à l'organisation de sa gestion fiscale et les taux effectifs d'impôts par zone géographiques.
- **Corporate tax responsibility** : les PRI ont formé un groupe de travail dans lequel 55 investisseurs collaborent avec 275 entreprises à risque fiscal élevé afin d'améliorer leurs pratiques en termes de responsabilité fiscale et de transparence. L'objectif du groupe de travail est donc de favoriser le développement de bonnes pratiques fiscales.

5. Le dialogue institutionnel en 2017

En 2017 Ecofi Investissements a participé à 4 initiatives de dialogue institutionnel, en particulier sur les thématiques suivantes :

- **Accord de Paris sur le climat** : Ecofi Investissements a signé la lettre rédigée par le CDP, IIGCC et Ceres adressée aux gouvernements des pays du G7 et G20, afin de les inciter à mettre en œuvre l'Accord de Paris et développer des politiques concernant la transition énergétique.
- **Rémunérations des dirigeants** : Ecofi Investissements, avec 120 membres des PRI, a co-signé une lettre adressée au Président de la SEC (Securities and Exchange Commission), l'organisme fédéral américain de réglementation des marchés financiers, afin de rendre obligatoire la publication du pay ratio (rapport entre la rémunération du premier dirigeant et la moyenne des salaires) pour les entreprises cotées américaines, en cohérence avec la Section 953(b) du Dodd Frank Act.
- **Transparence des informations ESG et finance durable** : Ecofi Investissements a participé à deux consultations proposées par la Commission européenne, concernant :
 - l'importance de la transparence des informations environnementales et sociales dans les KIID (Key Investor Information Documents) des fonds pour les investisseurs ;
 - le rapport du groupe d'experts sur la finance durable établi par la Commission européenne pour la mise en place d'un système financier durable.

G. Les actions programmées pour 2018

1. Le processus ISR en 2018

- En 2018 Ecofi Investissements finalisera le projet de refonte de son processus ISR, dont l'ambition est de rééquilibrer le niveau de sévérité dans les différents filtres, augmenter le pourcentage des encours ISR, réduire la complexité en termes de communication externe et faciliter la gestion financière. Le projet prévoit aussi d'appliquer un critère d'exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction de charbon et dans la production d'énergie liée au charbon.
- Ecofi Investissements envisage de transformer le FCP Ecofi Agir Développement Durable, fonds multi actifs à dominante actions en FCP à thématique climatique. Le fonds sera investi directement en actions respectant la taxonomie du label TEEC (transition énergétique et écologique pour le climat) et en green bonds, pour la partie obligataire. Le fonds sera toujours géré selon le processus ISR et la poche solidaire sera investie sur une thématique climatique et écologique.

2. Le vote en 2018

- En 2018 Ecofi Investissements a mis à jour sa politique de vote pour la rendre plus rigoureuse en termes des questions ESG, comme la parité, les rémunérations des dirigeants et le niveau d'indépendance dans le conseil.
- Comme prévu par sa politique de vote, Ecofi Investissements votera systématiquement aux assemblées de toutes les sociétés françaises et étrangères, dont il détient des actions. Ecofi Investissements continuera à appliquer sa politique de vote qui envisage de promouvoir un comportement socialement responsable des entreprises détenues et de défendre l'intérêt à long terme de ses clients.

3. Le dialogue en 2018

- En 2018 Ecofi Investissements continuera à engager un dialogue individuel approfondi et régulier avec quelques entreprises impliquées dans des controverses graves et considérés comme emblématiques pour la transition énergétique ;
- En 2018 Ecofi Investissements va continuer à démontrer un rôle actif dans les coalitions actionnariales dont elle est signataire pour formuler des demandes influentes sur les entreprises concernées en premier lieu par la transition énergétique.

ECOFI INVESTISSEMENTS

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP97004

Société anonyme au capital de 7 111 836 € 999 990 369 R.C.S. Paris APE 66.30Z

22 rue Joubert - 75009 Paris Téléphone : 33 (0) 1 44 88 39 00 www.ecofi.fr